N° 332 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 28 Novembre

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Cathédrale, 7 (près la Place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr.
RÉCLAMES . . . 0 fr.
FAITS DIVERS . . 0 fr.
LOCALES . . . 0 fr.

Les annonces reçues avant 5 heures du soir paraissent le lendemain à Paris, dans une des 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° 7
A LILLE : N° 97

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

LES FAITS DU JOUR

— La Chambre s'est occupée de la discussion du Budget de l'Agriculture.

— Le Sénat a continué la discussion relative à l'emploi de la céruse.

La peine de mort

Par huit voix contre deux, la Commission de la réforme judiciaire de la Chambre s'est prononcée pour l'abolition de la peine de mort, et elle a chargé du rapport un ancien magistrat, M. Cruppi, qui, dans sa carrière, a dû vraisemblablement en requérir plusieurs fois l'application.

Depuis la dix-huitième siècle, la peine de mort a donné lieu aux plus remarquables et aux plus passionnantes controverses.

Montesquieu et Jean-Jacque Rousseau la défendaient encore. Et dans son *Contrat social*, publié en 1762, le sentimental Rousseau soutenait le droit pour la société de supprimer celui qui avait rompu le contrat.

Mais, l'année suivante, paraissait le *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, où le célèbre publiciste italien s'élevait avec éloquence contre l'atrocité des supplices, contre la torture, contre la peine de mort.

Et, depuis lors, on peut dire que tous les philosophes français, tous les penseurs illustres, Châteaubriand, Lamennais, Lamartine, Victor Hugo, Louis Blanc, Edgard Quinet, Jules Simon, se sont prononcés contre le maintien du « meurtre légal ».

Jules Simon apportait même cet argument, qui paraîtra peut-être paradoxal, que la criminalité avait diminué dans les pays où la peine de mort était supprimée.

M. Cruppi s'unira, pour justifier les conclusions de son rapport, qu'à reprendre dans ces plaidoyers fameux, où se passionnaient en faveur de l'inviolabilité de la vie humaine les tribuns de 1830 et les républicains de 1848.

Plus tard, en un temps plus sceptique et d'esprit plus pratique, Alphonse Karr écrivit sa phrase célèbre : « Que messieurs les assassins commencent, et cette boutade devint la réplique facile des partisans de la peine de mort.

La vérité est que toutes les raisons données pour le maintien de la peine capitale sont les mêmes que l'on invoquait autrefois en faveur de la torture, du carcan, du poing coupé du parricide.

Ces atrocités ont disparu à mesure que les mœurs se sont adoucies. Et la peine de mort, déjà supprimée dans divers pays, notamment en Suède, en Belgique, en Hollande, et dans certains Etats de l'Amérique du Nord, devait nécessairement être abolie — un peu plus tôt, un peu plus tard — dans notre République libérale et humanitaire.

Le principal argument des partisans de la peine capitale : la nécessité d'intimider les malfaiteurs, de les arrêter devant le crime par la peur de la mort, ne semble pas résister à l'expérience et à la démonstration des criminalistes.

On lui oppose, en outre, les fréquentes erreurs judiciaires, et cette opinion généreuse qu'il « vaut mieux épargner vingt coupables que faire mourir un innocent ».

Des incidents récents, provoqués par la difficulté de trouver, à Paris, un emplacement pour installer la guillotine, ont précipité la solution de cette grave question.

On se trouve dans l'impossibilité matérielle d'exécuter les condamnés parisiens, et il a semblé inadmissible que ceux-ci jouissent d'un traitement plus favorable que leurs congénères de province.

***

La peine de mort sera donc abolie.

Le législateur aura, toutefois, le devoir de la remplacer par une peine véritablement efficace et exemplaire ; et tel ne serait pas le cas, si nous en croyons les gens compétents et renseignés, de la peine actuellement appliquée des « travaux forcés à perpétuité. »

La perspective d'être transportés à la Nouvelle-Calédonie n'effraye nullement les professionnels du crime. Ils voient là un voyage inévitable, dans un pays nouveau, où ils retrouveront des amis, se marieront et se feront une position, quand ils ne parviendront pas à s'évader.

Le emprisonnement qui soit vraiment capable d'intimider les malfaiteurs, c'est l'internement cellulaire, comme en Suisse et en Belgique.

D'autre part, si la société a des droits elle a aussi des devoirs vis-à-vis du tout d'autant qu'aussitôt qu'elle se fait honnêtes citoyens, et qu'elle laisse entrer dans l'armée du crime, dans des milieux pernicieux, subissant les plus dangereux exemples et les plus malsaines excitations.

Enfin, l'organisation de la police et de la justice instructive, surtout dans les grandes villes comme Paris, et dans des régions frontières comme la côte, n'est plus en rapport avec les progrès de la science et la rapidité des communications.

Magistrats et policiers sont le plus souvent impuissants, et le hasard ne les aide pas, devant la sinistre habileté des criminels. Trop d'assassins échappent ; trop de crimes demeurent impunis.

Diminuer le nombre des criminels en multipliant, vis-à-vis de l'enfance coupable ou abandonnée, les mesures de surveillance et de placement dans des établissements d'éducation et de correction humanitaire ; réorganiser sur des bases toutes nouvelles l'instruction judiciaire, et augmenter les effectifs des agents de police et de sûreté : telle doit être la conséquence, et comme le complément nécessaire, de l'abolition de la peine de mort.

GEORGES ROBERT.

La Politique

Un digne catholique de l'Ouest demande à son curé, avec lequel il entretient les meilleures relations :

— Qu'allons-nous devoir après le 11 décembre ? Tout le monde s'en inquiète, et moi je ne le sais. Je voudrais bien être fixé là-dessus ! Ne pourrais-vous pas me renseigner ?

Le curé lève les bras au ciel. C'est un beau geste, mais comme réponse, rien n'est moins suffisant ! Et pourtant, que voulez-vous qu'il dise, le malheureux, puisque son évêque en tient ceci ?

L'évêque lui-même ne parle pas. Et, si ce prince de l'Eglise garde le silence, c'est qu'il serait bien empêché de fournir au curé, lequel, alors, lui retrairait ses paroissiens, les indications réclamées.

Ni le prélat, ni l'humble prêtre n'oseraient avouer qu'ils sont victimes de la mauvaise foi de Rome, qui, après avoir dit très haut que les instructions nécessaires seraient transmises aux fidèles au temps utile, laisse les catholiques français se tirer d'affaire à leur gré.

Voici, cependant, qu'on annonce que le cardinal Risbert a reçu ou va recevoir du Vatican des instructions précises, sur sa conduite.

De la sorte, il saura à quoi s'en tenir et il n'aura pas besoin de chercher, pour sortir d'embarras, quelque joli tour du genre de ces fâcheux évènements qui, lors de l'assemblée des évêques, l'empêcha, au moment critique, de formuler son avis.

Les autres membres de l'épiscopat français n'apprendront pas sans dépit que l'archevêque de Paris a été plus favorisé qu'eux, et que la petite coterie allemande, toute puissante à Rome, a daigné rompre le silence à son profit.

Tous sentant profondément, d'ailleurs, le ridicule de leur situation et le danger où ils sont de voir l'opinion des catholiques sensée se détacher d'eux. Et c'est pourquoi ils voudraient bien pouvoir répondre à la question du digne homme :

— Qu'allons-nous devenir après le 11 décembre ?

HENRY JAGOT.

Inventaires et protestations

Maintenant que les inventaires sont terminés et que les esprits vont se rasséréner, il faut espérer que les gens dont la mentalité n'est pas oblitérée par la passion politique et chez qui le sens commun n'a pas perdu ses droits, vont enfin se rendre compte de fait suivant :

Les biens des églises sont la propriété des fabriques. Ces fabriques d'églises sont des établissements publics, c'est-à-dire des êtres moraux jouissant de la personnalité civile ; comme telles, elles sont des mineures, sous la tutelle de l'Etat, tout comme les bureaux, les bureaux de bienfaisance, etc., etc.

Ces pupilles de l'Etat seront disparu dans trois semaines et d'autres personnes civiles, associations cultuelles ou diocésaines — le mot importe peu et il n'est pas dans la loi — le détient établissements de bienfaisance ou communes, sont éventuellement appelées à leur succéder.

N'est-il pas de la plus élémentaire vérité, de la plus parfaite évidence que leur tuteur, l'Etat, a non seulement le droit absolu, mais encore le devoir rigoureux de faire inventaire des biens délaissés, afin d'en assurer la régulière transmission ?

Le transmission à qui ?

A l'église, si elle en veut, et si elle préfère les accommodements de l'archevêque de Bordeaux, M. Lecot, à l'intransigeance du coadjuteur de Cambrai, M. Delamotte ; à des établissements de bienfaisance, si elle n'en veut pas, sauf bien entendu les délicies et les objets de culte qui vont rester, dans tous les cas, à la disposition des fidèles et de leurs pasteurs.

Les frauduleuses protestations qu'on a multipliées contre ces opérations si simples, si naturelles, si nécessaires, protestations sacrilèges et dont la plus grande publicité possible, n'auront donc pas motivées, quand elles parlaient de spoliation et contenaient les pires imputations à l'adresse du gouvernement.

Le fait que le ministère s'est donné de celle attribuée à l'évêque de Marseille n'est pas sans inquiéter certains signataires de ces protestations, et nous commençons leurs alarmes.

Quand des personnes relevant du gouvernement d'une façon quelconque, quand un maire ou un notaire, par exemple, s'associent publiquement d'être en valeur et exigent que l'écrit comportant ses outrages soit annexé à un document officiel, ce mêmes et ces notaires livrent à une manifestation qui comporte un châtiment inévitable.

Il est donc de toute vraisemblance que le dépouillement des fameuses protestations aura surtout pour résultat certaines révocations de maires et d'officiers ministériels absolument justifiées.

L'ACTUALITÉ

Le grand Saint Eloi

Saint évêque de Noyon, apôtre des Flandres, argentier et conseiller du roi Dagobert, et Henri IV de la dynastie des Mérovingiens, ou qui Michelet a vu le « Salomon des Français, Saint Eloi fut, par surcroît, le plus illustre des orfèvres et s'est même par là qu'il commença.

Depuis tout près douze siècles et demi qu'il est mort, se physionomie est restée une des plus populaires de notre histoire, bien qu'elle se perde un peu dans la nuit des temps. La chanson en a perpétué la légende, inséparable de celle de son maître, et c'est par centaines de mille que les patrons des ouvriers du métal comptent aujourd'hui dans les usines industrielles, de nos écoles des Arts et Métiers, orfèvres, bijoutiers, horlogers, ferronniers, serruriers, mulenrs, ferblantiers, forgerons et jusqu'aux maréchaux-ferrants.

Le samedi 1er décembre, jour de ce fêtes, tout le monde des artisans du gros et de menu, des forgeurs des pièces de résistance ou des instruments de précision, de ceux qui manœuvrent le marteau ou le fretin, dans la poussière brûlante des limailles, sere en liesse et jusqu'au lundi les échos joyeux retentiront de refrain des « noire ».

Eh bien ! non, non, Saint Eloi n'est pas mort
Car il chante encor, car il sonne encor !

Dans notre âge, qui se pique d'amour propre démocratique et prétesse grande estime pour les hommes d'élite qui, de leur propre force et par leur travail et leur intelligence, s'élèvent de bas en premier rang, la mémoire de Saint Eloi mérite d'être particulièrement honorée.

En dehors de ses vertus qui l'ont placé sur les autels, en dehors du cercle merveilleux et mystérieux où il s'est classé loin du commun des mortels, à ne considérer ses vie et mouvementée qu'au point de vue profane, elle est encore un modèle d'énergie humaine.

Eloi naquit dans le Limousin, à Chatelau, en 588. Ses parents, quoique nobles, étaient de servitude, étaient, dans tous les cas, de la condition le plus humble, *chétifs d'esprit* et très pauvres. Placé de bonne heure en apprentissage à la ville, dans un atelier monétaire de Limoges, le petit Eloi fit, dans toutes les branches de sa profession, des progrès si rapides et si brillants que le trésorier royal, chargé d'inspecter les divers instituts et écoles du lieu à payé franc récemment reçu sous l'unique acquire du Clotaire II, se l'attacha et l'emmena à la Cour.

Dagobert devenu maître à son tour, Eloi succéda à son protecteur dans la faveur de Dagobert qui, comme fils aîné, avait recueilli le Neustrie et l'Austrasie, dans l'héritage de Clotaire II. Il fut élevé à la fonction d'argentier de la Couronne et entra dans le conseil royal où il ne tarda pas à se faire une situation prépondérante.

Comme son père, Dagobert réussit à reconnaître son royaume de toute l'ancienne Gaule. Bien qu'il soit mort à trente et un ans, il se distingua à la guerre et dans le gouvernement. Grand protecteur des arts, on fut lui qui fit construire la basilique de Saint-Denis.

Il fut admirablement secondé par ses deux principaux conseillers : Saint Eloi et Saint Ouen, mais Saint Eloi fut surtout son favori, et se lassant lui vint d'un tour de force artistique qui signale ses débuts à la Cour. Il s'agissait de la confection du trône royal.

Tous les orfèvres appelés s'étaient récusés, se déclarant incapables de mener la tâche à bien avec la quantité insuffisante de lingots d'or que le Trésor royal mettait à leur disposition. Eloi se chargea de l'entreprise et il œuvra avec tant de soin, il refondit si minutieusement les copeaux et les bavures du précieux métal que, non seulement il réussit à exécuter le trône du roi en or massif, admirablement ciselé et incrusté de pierreries, mais qu'il trouva assez de matière pour en présenter un second à la reine Bathilde. Ce fut la consécration de son mérite d'artiste aussi probe qu'habile.

La vie de Saint Eloi fut d'une haute tenue morale et cependant, sans qu'on ait pu deviner pourquoi, la tradition populaire s'est amusée à la travestir en plaisant dans des escapades burlesques. Une sorte d'histoire victime de ce travestissement de l'histoire a été, plus tard, Chabanne de la Palisse, lui aussi un des héroïsmes les plus remarquables de son temps par son dévouement à la chose publique, son intelligence et son caractère.

Du reste, la chanson populaire est dans une sorte d'une malignité aussi ignorante à la physionomie historique du grand roi Dagobert que du culte de son grand ministre Saint Eloi.

Elle était déjà ancienne au moment de la Révolution, mais c'est alors qu'elle s'enrichit, comme Dagobert d'autres, de compléments qui vous fort peu respectueux pour la dignité de l'un et pour la sainteté de l'autre de ces héros.

Nous n'en rappellerons qu'un en passant, à cause de son tour gaulois et du régale de lavoir cynégétique que la prêtrance du pivert dans les tableaux de la paloesse des tirés de Rambouillet a donné à un assez piètre guitier :

Le bon roi Dagobert
Allait à la chasse au pivert.
Le grand Saint Eloi
Lui dit : « O mon roi,
Le chasse au cocou
Vous irait mieux pour vous. »
— « C'est bien, répond le roi,
J'irai le chasser avec toi. »

C'est dans le Nord que la mémoire de Saint Eloi a toujours été honorée avec le plus de ferveur, sans doute à cause de l'apostolat qu'il y exerça loin à la ronde autour de son siège épiscopal de Noyon. Les fondations d'églises et d'institutions pieuses qui remontent jusqu'à lui sont nombreuses dans tout le pays.

Aussi n'y a pas que les « noires qui y fêtent la Saint Eloi. Le matin de la fête décembre, dans beaucoup de villages, tous les gens de la ferme, les familles et le formaire en tête, assistent à une messe dite à leur intention et à pour les fruits de la terre a, puis, après s'être dévêtus de leur livrée de fête, se remettent jusqu'au soir à leurs travaux journaliers. Mais, le soir, on se retrouve autour de la table des grands jours. On a tué le porc gras et on a fait tripes c. Le dessert se compose de gaufres, de monceaux de gaufres, dont tout le village profite.

Marcel FRANCE.

SERVICE SPECIAL

NOS

TÉLÉGRAMMES

L'attentat contre M. Merlou

(Nouveaux détails)

Paris, 27 novembre.

Nous avons relaté hier le scène de l'attentat commis sur M. Merlou, ancien ministre des Finances, par Mme Addey. Celle-ci, en présence du commissaire de police, désigna en nommer Mme Dellemagne, dite Addey, artiste dramatique, et avoir tenu sous ce dernier nom les scènes d'utilité à l'Odéon.

Ayant appris, à-t-elle dit au commissaire de police, que M. Merlou venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Lima, j'en ai conçu une vive irritation. J'étais alors dans le Midi où je me suis pour une affection du tissonne qui me fait beaucoup souffrir. Craignant que M. Merlou ne quittât la France sans me laisser les moyens de vivre, j'ai fait faire auprès de lui plusieurs démarches qui sont demeurées sans résultat. J'ai alors cherché l'occasion favorable de faire du bruit afin d'attirer l'attention publique sur ma situation. Cette occasion s'est présentée aujourd'hui et j'en ai profité.

Elle ajoute que jadis elle avait eu des relations avec M. Merlou et que de ces relations étaits nés un enfant, mort au bout de huit mois. Après lui avoir promis de lui servir une rente, l'ancien ministre des Finances l'avait laissée dans la misère. Elle rappela que déjà, à la gare Saint-Lazare, le 25 septembre 1903, elle avait eu une violente altercation avec M. Merlou à qui, toujours pour les mêmes motifs, elle avait tirés des coups de pare-plein.

Mme Addey s'est ensuite emportée contre la personne qui était avec M. Merlou, 1, rue de Grammont et l'a traitée à plusieurs reprises de « sale bonniche », en ajoutant : « Tant pis pour lui, il m'a trompée ; ce qui est dû est dû ».

M. Denan, secrétaire de Me Darcesia, avocat de Mme Addey, s'est présenté vers 8 h. pour demander à M. Peschard le mise en liberté provisoire de sa cliente. Cette mise en liberté lui a été refusée. En se retirant, M. Denan a raconté que Mme Addey était venue à Paris après avoir échappé à le surveillance d'une de ses amies habituel Viroflay.

Et qu'elle contention, a ajouté M. Denan, que son intention n'était pas le moins du monde de tuer M. Merlou. Elle voulait simplement provoquer un scandale qui empêchât l'ancien ministre de se rendre à Lima, où il a été nommé à un poste diplomatique. Ayant porté contre lui une plainte en escroquerie, elle veut que cette plainte soit examinée. Elle est maintenant arrêtée, il vaut bien qu'on s'occupe. Quant au revolver dont elle s'est servie, il est le quitte jamais. C'est plutôt un objet qu'une arme véritable. Ses balles sont incapables de donner la mort.

L'arme dont s'est servie Mme Addey et que M. Peschard a saisie, est un revolver à bascule, de marque américaine, du calibre 5 millimètres, à sept coups et qui avait été chargé avec quatre cartouches seulement.

Devant le juge d'instruction

Paris, 27 novembre.

Mme Dellemagne a été interrogée aujourd'hui par M. Fiory, juge d'instruction, à qui elle a déclaré : « J'ai prémédité mon acte, et depuis longtemps je suivais Merlou dans l'intention de le tuer. Je n'ai qu'en regret, c'est de ne pas avoir réussi ».

La prévenue, qui est légèrement souffrante, a demandé son transfert à l'infirmerie de St-Lazare.

UN PARRICIDE

Chaumont, 27 novembre.

Avant-hier soir, le nommé Gustave Hoodenot, demeurant à le Croix-Coquillon, près Chaumont, revenait de Saint-Roch en compagnie de ses deux fils et d'une femme de mauvaise vie. Ces individus, qui avaient de bracconnage, avaient vidé, dans l'après-midi, force bouteilles. Soudain une discussion éclata entre Hoodenot et son fils aîné, Paul. Et ans, au sujet de la femme. Paul Hoodenot tira son couteau et le plante entre les deux épaules de son père qui tombe dans une mare de sang. Le couple qu'on procédait à l'arrestation du meurtrier, de sa maîtresse et de son frère, le blessé était transporté à l'hôpital de Chaumont, où son état fut reconnu désespéré. Le poumon droit a été gravement atteint.

Meurtrier de son beau-père

Besançon, 27 novembre.

On avait retrouvé jeudi matin le cadavre d'un nommé Edmond Humberlet sur la route d'Avoudrey en Valdahon (Doubs). L'enquête a établi que Humbert avait été tué par le fils de sa femme, un garçon de quatorze ans, qui délondait sa mère contre les brutalités de son mari, rentré ivre à le maison.

Quand Humbert s'avait plus bouge, le mère et l'enfant avaient placé le cadavre sur une brouette et l'avaient transporté à une centaine de mètres de leur demeure. Puis, au matin, le jeune homme était allé faire une déclaration à la gendarmerie, disant qu'on avait retrouvé le cadavre de Humbert sur le route.

L'autopsie démontre que le mort était survenue à la suite d'une congestion provoquée par la compression de la gorge. Le coupable fait la haut fils de la victime qui, pressé de questions, finit par avouer en pleurant. Le mère, d'abord arrêtée aussi, a été relâchée.

Le Mystère de Bois-le-Roi

Justine, émule de Thérèse

LE JUGE D'INSTRUCTION CONTINUE D'INTERROGER

Justine Cesbron ne veut pas qu'on l'accuse de meurtre. — Comment elle connut le docteur Hébert. — Les amours du docteur. — Le récit d'une domestique.

Paris, 27 novembre.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans l'affaire de Bois-le-Roi, c'est assurément la personnalité de la femme Cesbron.

Par bien des particularités elle rappelle la grande Thérèse. Même corpulence, même volubilité de langage, mêmes traces oratoires que Thérèse Humbert, même habileté dans l'art de parler pour ne rien dire, et d'échapper par les tangents aux explications trop précises qui pourraient la compromettre. La femme Guérin-Cesbron-Pernel a subi un long interrogatoire de M. Mangin-Bocquet.

La première question de M. Mangin-Bocquet a porté sur le découverte des divers objets à l'orangerie du Glatigny et des graves hypothèses auxquelles cette découverte avait donné lieu.

Ces objets, dont nous avons donné la nomenclature, étaient étalés, comme pièces à conviction, devant le prévenue, qui c'est mise à rire.

— Mais il est chaude, a-t-elle dit, d'en induire une conséquence quelconque. Je n'ai jamais eu l'intention de faire du cambisme avec le corps du docteur. Ces outils devaient servir à la confection d'une étoure pour le jardin de Glatigny ! C'est M. Cesbron qui a fait l'achat en compagnie du docteur Hébert.

Cette version paraît vraisemblable. Au verso d'une carte de visite, portant le nom de M. Auger, architecte à Versailles, on a, en effet, trouvé des plans et des mesures personnaux et se rapporter à la fabrication d'un grillage.

Interrogée sur son passé, Marie Guérin a reconnu qu'elle s'appelait bien en réalité Marie Justine Pernel et qu'elle avait habité 2, rue Dancourt et 24, rue Cavendish à Paris.

Interrogée ensuite sur l'origine de ses relations avec Cesbron, le prévenna a déclaré qu'elle avait fait sa connaissance en 1902, au moment où elle venait de garger, à la station centrale de Clermont, une condamnation à trois ans de réclusion pour bigamie et escroquerie.

Pendant son séjour dans cette prison, elle crut avoir trouvé en feuillant certains livres techniques, une recette particulière pour assurer la conservation et la stérilisation du lait.

Elle fonda alors une société avec le collaborateur, dit-elle, de l'ancien directeur de la prison qui n'était plus en fonctions ! (?) et s'adressa aux journaux pour trouver des commanditaires.

Plusieurs personnes se présentèrent, parmi lesquelles Cesbron, qui se prétendait chimiste, et dont elle ne tarda pas à devenir la maîtresse et l'associée.

Marie Guérin, sur ces entrefaites, installe, 35, rue de Maubeuge, à Paris, une laiterie qu'elle n'exploite guère que sept ou huit mois, mais qui lui rapporta néanmoins une somme de 7 000 francs.

Elle se rendit ensuite à Londres avec Cesbron pour assurer le lancement de son produit.

Descendue à l'hôtel Munico, elle demanda à nouer en relation avec un docteur authentique qui lui en même temps en chimiste. On lui indique le docteur Hébert.

Les pourparlers commencèrent et un traité fut conclu entre tous les trois pour l'exploitation du lait stérilisé.

Marie Guérin revint ensuite à Paris, 4, rue Cavendish, et reprit la direction de son agence matrimoniale, où elle parvint à conclure quelques unions sinon sérieuses, tout en menée rémunératrices pour elle.

Mais en même temps, elle créait à Londres une succursale de cette agence dont le docteur Hébert, désormais intéressé dans l'affaire, avait la direction.

C'est en ébauchant un mariage dans cette succursale qu'il tombe sous la coupe de Lawrence d'un M. Wood, habitant West-City, qui, comme nous l'avons dit, a porté plainte contre lui.

Marie Guérin a en défaut désormaisment d'avoir jamais eu l'idée d'assassiner Hébert, pour lequel elle affecte de professer une vive affection.

Quant à Cesbron, elle prétend ignorer l'endroit où il s'est réfugié et il semble lui inspirer une terreur profonde.

Ce bon docteur

Le docteur Hébert, en traitement, comme on le sait, à l'hôpital Lariboisière, qu'il est jourd'hui une assez douloureuse opération qui aura pour effet de retarder son prochain interrogatoire.

Cependant il a eu avec son avocat Me Albert Salmon une conversation qui a remis moins sur la tentative d'assassinat dont il a été victime que sur la complicité d'escroquerie relevée contre lui par le parquet de Versailles dans les tentatives d'escroquerie au mariage dont furent victimes MM. Sudre et Lelerc.

— Cette complicité, nous dit-on, est toute passive et vous commet il importe de la considérer. Après avoir lait, dans les circonstances que tout le monde sait aujourd'hui, la connaissance du fils mineur Cesbron, le docteur Hébert fut présenté par lui à une demoiselle Smith, jolie personne dont bientôt il devint amoureux. Si amoureux, qu'il n'est plus d'autre idée fixe que celle de l'épouser. Des lettres furent échangées de part et d'autre, promesses si toujours plus pressantes quand elles émanaient du docteur, riches en promesses mais aussi en échappatoires quand elles étaient écrites par Mlle Smith. Et le docteur de se décider malaisés lois, et le ménage Cesbron de la tracquilisier.

Le vérité, c'est que Mlle Smith, qu'en fait bien par retrouver, était l'objet nécessaire pour tenir le docteur Hébert sous la dépendance du lieu ménage.

C'est grâce à cette dépendance qu'on pouvait lui faire faire ce qu'on voulait. Et, en effet, Lalare, comme le tuteur des jeunes engloutis qui leur étaient proposées en mariage, mais surtout pour qu'il commettît à ce sujet des faux, en cette qualité, il serait présenté aux tuteurs avec les jeunes filles qu'on lui donnait comme pupilles. Et en fit pas épître chose. Il est vrai. Mais il était amoureux et, lui aussi, pour un bon motif ! Voilà comment il put devenir un instrument.

Qu'arrive-t-il ? C'est qu'à la faveur de tous ces incidents, on finit par apprécier le généralité du docteur. On savait qu'il était riche. On s'est par de peine à apprendre qu'il avait deux maisons bourgeoises de Paris et notamment et CASES Lyon, ainsi que des dépôts d'argent relativement importants. Il avait sur lui des carnets de chèques. Une simple signature suffisait donc pour toucher jusque'à concurrence du dépôt. Comment ?

Et c'est alors qu'il lui conviendra à l'hypothèse du crime. Le docteur mort, son médecin-coché, on limitait sur les chèques en blanc trouvés sur son cadavre et signature et... le jeu était joué !

Quelques jours avant la tentative d'assassinat et mystérieuse encore de Bois-le-Roi, la personne Mme Cesbron se demande à-t-il pas en docteur Hébert s'était sous cet pays en cachant de 25 francs, notamment pour le tuer et plutôt le savoir commettrait d'abusé au chèque ? Nous ne voient pour avoir des types d'escroqueries indéfinissables ?

Les malles du docteur

M. Gadelle, commissaire spécial à Cherbourg, a saisi à la gare de cette ville plusieurs colis laissés en souffrance et portant comme adresse : « Le docteur Wilson, en gare de Cherbourg. » Ces colis avaient été expédiés par le docteur Hébert qui prétendait ne pas en connaître. Ils se composent d'une malle du petite dimension, d'un sac de voyage et d'un carton à chapeau.

Les uns et les autres sont recouverts de nombreuses étiquettes indiquant que le docteur Hébert aurait voyagé, notamment en Angleterre et en Amérique. Une fiche porte la mention « Paris-Montparnasse, 7 novembre » ce qui prouve que c'est à cette date qu'ils ont été remis. Tous les objets sont dès visités et le détail de leur contenu a été envoyé au parquet de Versailles.

L'intimité du ménage

Nous avons rencontré l'ancienne domestique du ménage Cesbron-Guérin, Mlle Blanche Royer, qui nous a donné d'intéressants détails sur ses anciens maîtres :

— Je suis entrée au service de M. Guérin, — c'est le nom dont elle se servira pendant toute notre conversation, le 3 janvier dernier, avec appointements de cinquante francs par mois. Lorsque je suis arrivée rue de la Paroisse, rien n'était installé et j'ai assisté à toute l'organisation de l'intérieur de mes maîtres. Les meubles, les matelas, les tapis étaient apportés chaque jour et je vivais d'étonnements. Quel luxe on déballait devant moi !

« Madame semblait heureuse et poussait des petits cris de joie quand un fournisseur venait déposer quelque nouvel objet. Vous n'avez pas idée de la beauté de tout ce qu'on amassait. Le lit de Madame, en particulier, tout garni de soie blanc, était revêtu de ce que demandelle comment on osait se coucher dans une aussi belle garni de draps d'une finesse extrême.

« Dès le début, Madame m'avait déclaré que mon prénom ne lui plaisait pas !

« — Blanche n'est pas un nom de bonne, me dit-elle. On vous appellera Louise.

« Il m'importait peu et jusqu'au 31 août elle ne quittait son service, Mme Guérin ne m'appela plus que Louise.

« L'installation complète de l'appartement dura jusqu'au mois d'avril. Pendant tout ce temps, nous fûmes seules. Madame, toujours voyageuse souvent, monsieur prétexant les enfants et s'absentait plus rarement.

« J'avais en travail doorme à la maison. Fervente dévote, Madame consultait une jeune blanche dans les salons qui prétendait voir Dieu. Je dis même tirer les cartes.

« Madame Guérin a quatre grandes pièces.

On reçoit

« Malgré la multiplicité de mes occupations je ne me plaignais pas de mon sort. Mes patrons étaient faciles à servir. Les repas étaient gaîtés par quelques Cafés-Concerts tout à fait bourgeoisie. Mais hélas, la seconde partie de mon histoire devait être beaucoup plus agitée.

« Vers le mois de mai, Madame m'annonça qu'elle prendrait un jour de réunion, le jeudi, car elle abandonnait l'exploitation de la station de lait qu'elle avait entreprise et qui devait installer rue Cerceot, à Vaucluse. Je ne m'avait pas dit un quelque chose à Anesi, ne fut-je pas peu surprise de voir arriver chaque jour du nouveau visage. Je ne savais pas que Monsieur et Madame avaient tant de relations. Et pour, en un voyage que des hommes, jamais de femmes.

« Il en venait tant et tant les jours l'appartement non seulement à Blanche. Elle se mit à rire et me répondit :

« — C'est vrai. Ici, les sont si nombreux qu'il faut les compriment mon « jour ». Ce n'est pas comme ces grandes ou, puisqu'il me savoir à tout instant.

« Au milieu de l'été, je vis une jeune fille, qui venait d'Angleterre, se mettre chez Norbonin. Elle fut bientôt beaucoup d'égards. Pour elle, il n'était de trop. Madame me dit : « Mlle Smith est mariée à Monsieur Guérin pour quelques jours. Il est quelque temps, ces jeunes.